

Fiche de la réunion

Objet	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES L'IDENTITÉ DU CDJ ET DE L'ADOLESCENT		
Date de la réunion	27 mars 2019	Date rédaction	29 mars 2019
Participants	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRACCO, Vice-Présidente du Conseil Départemental, en charge du CDJ, Présidente de la 5^{ème} Commission - Les Conseillers départementaux Jeunes (voir fiche de présence jointe) - Clémentine HUG, Chargée de mission Education et Jeunesse Ligue Enseignement 28 - Laurent HIPPOLYTE, FOL28 - Claude, Professeur de théâtre - Gladys GUESNE, Référente Service Civique - Boris VALLIN, Dimitri SOPHIE, Lucas MAGUET, Volontaires en Service Civique - Fabienne SABOURIN, Cheffe de projet Service vie éducative et territoires 		
Excusés	<ul style="list-style-type: none"> - Léo PASSOUBADY, collège Saint Joseph Auneau - Hélia TREMBLAY FIGEAC - Ilyas LAARIFI, collège Hélène Boucher Chartres - Julianna MONGORIN et Alicia LECHAT, collège Jean Moulin Chartres - Lorik UKAJ, collège Mathurin Régnier Chartres - Paul LAPORTE et Corentin LHOTELLIER-SCHROEDER Corentin, collège Delfeuille St Joseph Nogent le Rotrou - Maclane TARRIEU, collège Notre Dame Chartres - Liana GAINÉ et Alicia ROUX, collège Louis Armand Dreux - Noémie LACROIX, collège Albert Camus Dreux - Nolan DAUMIN, collège Les Petits Sentiers Lucé - Raphaël GOMES, collège Jean Moulin Nogent le Roi 		

Diffusion

Destinataires			
Tous les participants présents et excusés			
Les conseillers départementaux			
Tous les collèges publics et privés (chefs d'établissement, personnes relais en charge des CDJ)			
Les membres du Comité de Pilotage CDJ			

Points traités

- Ordre du jour
- CDJ / Travail de réflexion sur l'identité du CDJ et de l'adolescent

LE CDJ ET L'IDENTITE DU CONSEILLER JEUNE

Présentation de la journée

Durant la matinée

- **Zoom sur la mission « Bientôt on capte ! »**

- **Point sur les visites**

Missionnés dans le cadre du programme « Bientôt on capte ! » par le Président du Conseil départemental Claude Téroinard, les jeunes élus doivent démarcher 169 maires d'Eure-et-Loir qui se trouvent sur des secteurs encore touchés par l'absence de réseaux mobiles performants.

En effet, le Président a souhaité associer les jeunes à cette politique de lutte contre les zones blanches, afin qu'ils soient acteurs de leur futur. Leur mission est donc de sensibiliser les maires aux problématiques liées à la couverture mobile sur le territoire départemental.

Aussi, les Conseillers jeunes ont un délai supplémentaire jusqu'au 15 avril pour mener à bien leur mission auprès des élus départementaux et pouvoir remettre leurs résultats à l'occasion de leur prochaine réunion le 24 avril 2019.

- **Echange d'expériences**

Les jeunes ont échangé sur leurs expériences vécues pour ceux qui ont déjà effectué leurs visites auprès des maires de leur secteur, en partageant certains conseils pour mener à bien les entretiens avec les élus locaux. Aujourd'hui, les deux tiers des maires ont été rencontrés.

- **Encouragement prodigué**

A la suite de tous ces bons conseils pour réussir, les jeunes élus qui doivent continuer certaines démarches ont été vivement encouragés par leurs pairs à poursuivre leur mission avec, dans certains cas, une proposition de s'associer à eux dans leur mission pour répondre à cette campagne avec succès.

- **Connaissance et valorisation du territoire et présentation du département et de ses compétences**

Présentation des trois collectivités territoriales : Région, Département et communes

La Région (13 régions en France)

La région est à la fois la plus grande **collectivité territoriale** et la plus récente. La carte des régions métropolitaines a été redessinée par la loi du 16 janvier 2015 avec regroupement de certaines d'entre elles, afin d'en diminuer le nombre et de donner aux nouvelles régions ainsi créées une taille équivalente à celle de la plupart des régions des autres pays européens.

Les compétences de la région sont surtout centrées sur le développement et l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et celle des transports hors agglomération.

Le Département (96 départements en métropole et 5 outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte)

Le département a été créé par la Révolution française pour rapprocher les administrés de l'administration.

En 1790, création de 83 départements. Le découpage départemental a été fait de telle sorte qu'il soit possible de se rendre au chef-lieu en une journée à cheval.

À compter de la loi de 1871, le département a été géré par un **conseil général élu au suffrage universel direct**. Le **préfet**, autorité nommée par l'État, reste celui qui propose et qui exécute. La **loi du 2 mars 1982** renforce l'autonomie du département et le Président du Conseil général exécute les décisions de l'Assemblée.

En 2015, réorganisation territoriale : le département devient de nouveau le Conseil départemental et est divisé en 15 **cantons**. Organisation d'élection de binômes dans chaque canton assurant une parfaite parité : 15 hommes et 15 femmes.

Le territoire de chaque canton regroupe plusieurs **communes** selon le nombre d'habitants par commune.

Les départements ont des compétences

- en matière d'**action sociale** (vocation prioritaire du département réaffirmée par la loi NOTRe de 2015) :
 - o aide sociale à l'enfance (ASE) ;
 - o revenu de solidarité active (RSA) ;
 - o allocation personnalisée d'autonomie (APA) ;
 - o gestion des services de protection maternelle et infantile (PMI) ;
 - o aide aux personnes handicapées avec la création des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ;
 - o mineurs étrangers isolés...

- en matière de
 - o **grands équipements** et de **voirie** ;
 - o de **gestion des collèges** ;
 - o d'**aménagement rural** et de **secours et d'incendie** (service départemental d'incendie et de secours - SDIS).

Les communes (36 000 communes en France)

Une commune est administrée par un conseil municipal dont les membres sont élus au suffrage universel direct pour six ans. Le conseil élit en son sein un maire chargé de préparer et d'appliquer les décisions du conseil, et qui dispose de compétences propres.

Les communes gèrent l'administration locale (gestion de l'eau, des permis de construire, etc.).

En tant que représentant de l'État dans la commune, le maire a la charge des actes d'état civil (naissance, mariage, divorce, décès).

De plus il dispose d'un pouvoir de police administrative et, en vertu de son statut d'officier de police judiciaire, d'un pouvoir de police judiciaire, exercé par le biais de la police municipale. Exception est faite de Paris où la compétence relève du préfet de police, sous l'autorité du gouvernement.

EN CHIFFRES, en Eure-et-Loir

431 437 habitants
373 communes
15 cantons

- **Vision de l'engagement de l' élu et la plus-value du CDJ/CD28**

Echange d'Anne BRACCO, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Education, collège et enseignement supérieur, sur son propre engagement en tant que Maire auprès des administrés de la commune de Gas et en tant que Vice-Présidente auprès du Conseil départemental.

- **Rôle du CDJ en tant qu'ambassadeur et force de proposition au sein du Département et du collège**

Prise de conscience de Boris ZHANG, Président du CDJ et des deux Vice-Présidentes, Noémie LACROIX et Loïce TALPIN sur leur rôle d'ambassadeur auprès du Département et de leur collège respectif.

Engagés pour un mandat de deux ans, ils font preuve d'assiduité à chaque réunion et sont force de propositions pour la mise en place de projets au sein de l'Assemblée Junior ou de leur collège pour améliorer leur quotidien et encourager un meilleur apprentissage pour tous.

- **Echange sur la mission « Bâtir le collège de demain »**

Réflexion collective sur trois thématiques

Le développement durable

(Vie avec plus d'espaces verts-Respect des matériaux-Création d'un compost-Adoption du tri sélectif-Sensibilisation au gaspillage alimentaire pour agir-Participation à la Commission « Menus » et respect de l'équilibre alimentaire-Souhait de cuisiner le plus possible les produits -Proposition des assiettes « petites faims » et « grosses faims » en restaurant scolaire-Travail sur les énergies : installation de panneaux solaires)

La Vie scolaire

(Utilisation pédagogique du téléphone dans les cours)

Aménagement et apprentissage pour apprendre autrement

(Utilisation de l'informatique en salle de permanence-Création d'espaces verts pour les études libres-Utilisation d'une salle de détente / conflits pour en discuter-Création d'un espace de parole-Construction ou aménagement d'un hall suffisamment grand-Adaptation des locaux au handicap (ascenseur, classes de plain-pied...)-Apprentissage sous la forme de participation à des concours-Choix plus large de langues vivantes-Temps de lecture (le ¼ d'heure...)- Aménagement d'un lieu sportif-D'avantage de liberté et de clubs d'activités)

*Retour sur la matinée et présentation du programme de l'après midi
(poursuite du Projet d'actions « Gaspillage alimentaire » avant le repas à l'Eurélium)*

L'après-midi

- **Mise en place de trois ateliers**
 - **Ecriture** : estime de soi, regard de l'autre, jeu d'écriture
 - **Expression** : posture, prise de parole, le regard du groupe, image de soi, dialogue impros
 - **Réseaux sociaux** : Comment les adolescents construisent leur identité avec YouTube et les réseaux sociaux ?

Intervention de Laurent HIPPOLYTE, FOL28 et trois jeunes en Service Civique CD28, Dimitri SOPHIE, Lucas MAGUET et Boris VALLIN / projet d'actions sur une sensibilisation intitulée « Réfléchis avant de cliquer »

- Prise de conscience des règles dans le domaine des réseaux sociaux (quizz et présentation avec le logiciel Prezi)
- Distinction et repérage des pictogrammes
- Communication d'éléments historiques pour permettre aux jeunes utilisateurs d'enrichir leur culture numérique
- Réactions chez les jeunes élus par rapport à la publication de certaines images proposées par ce jeu

- **Bilan de la journée en petits groupes autogérés et retour en collectif**

La prochaine réunion est prévue

Mercredi 24 avril 2019
Au Conseil départemental
Place Châtelet
A Chartres
de 9h30 à 17h

avec pour thématique CITOYENNETE : Mixité dans le Sport et les Métiers